



FR

AT-LARGE COMITE
CONSULTATIF

AL/ALAC/ST/0110/3
ORIGINAL: Anglais
DATE: 1er Février 2010
STATUT: FINAL

Communiqué de l'ALAC

Sur les exigences et les procédés de mise en place des évaluations d'Affirmation

Introduction

Par le personnel d'ICANN

Le communiqué sur les exigences des évaluations d'Affirmation et processus de mise en place a été rédigé par le Comité Directeur du Comité Consultatif d'At-Large (ALAC) et publié pour opinion publique le 21 janvier 2010.

Le communiqué a été plus longuement discuté durant la [téléconférence de l'ALAC du 26 janvier](#). Le Président de l'ALAC a demandé au personnel le 27 janvier d'entamer un vote en ligne sur le communiqué durant cinq jours, dont le résultat a été d'approuver le communiqué avec 14 voix contre 1. Vous pouvez consulter les résultats de ce vote indépendamment sur: <https://www.bigpulse.com/pollresults?code=U7pLAWDerFWSGtC4xS2d>

Ce communiqué est l'apport officiel de l'ALAC sur l'ébauche de discussion sur les évaluations d'Affirmation et a été transmis au procédé de consultation publique le 1^{er} février de même qu'une copie a été transmise au conseil d'administration.

[Fin de l'introduction]

La version originale de ce document est le texte en anglais disponible sur www.atlarge.icann.org/correspondence. Si une différence d'interprétation existe ou est perçue entre une édition dans une autre langue et l'originale, l'originale prévaudra.

Communiqué de l'ALAC sur les exigences des évaluations d'Affirmation et les processus de mise en place

L'ALAC approuve le procédé d'évaluation des Affirmations d'Engagement (Affirmation), mais à de réels soucis concernant le procédé proposé et la chronologie sur laquelle s'est engagée l'Affirmation pour la première évaluation.

Taille et Composition des Equipes d'Evaluation

La proposition suggère six à huit personnes par équipe (incluant les ex membres officio). Une des raisons est très bien résumée par l'extrait du tableau 5 (page 16/17) de la proposition:

Il est important de se rappeler que la majeure partie des outils dont les équipes disposent en termes de décisions, résolution de problème et communication ont été créés pour prendre avantage- des dynamiques de petits groupes. Le consensus, par exemple n'est pas une méthode qui marche dans un groupe de vingt personnes.

Il est stupéfiant de trouver une telle déclaration dans un document d'ICANN de 2010, où la sagesse actuelle veut que la politique d'ICANN devrait être développée par des groupes de taille illimitée, et que les décisions devraient toutes être prises par consensus.

Quelque soit la théorie, il est difficile d'imaginer que toutes les diverses parties d'ICANN puissent être raisonnablement représentées par seulement cinq à sept personnes (sans les ex officio directeurs ou présidents). En particulier, il paraît très déraisonnable d'avoir des parties très différentes de l'organisation représentées par une seule et même personne. En effet, pour des groupes comme GNSO ou ALAC ayant des parties constitutives ayant des opinions très différentes sur le monde, il sera presque impossible qu'elles soient représentées déjà par une personne seule, alors encore moins par une fraction de personne. Un meilleur objectif serait de 12 personnes par équipe. Une Equipe d'Evaluation (EE) plus large aurait également des bénéfices secondaires. Dans tout groupe de la sorte, certains membres participent plus que d'autres. Si un groupe démarre avec plus ou moins sept membres, la perte d'un ou deux seulement pourrait être très handicapante.

Il y'a certainement une implication budgétaire à cela, mais utilisant une moyenne des hypothèses de budget actuelles du document, le processus d'évaluation coûtera à ICANN \$256k par équipe (un nombre très important!) ou \$512k par année (quatre évaluations effectuées tous les deux ans, ou deux par ans en moyenne). Ceci est bien en dessous 1% du budget d'ICANN. Même doublé cela reste un prix raisonnable pour vérifier l'efficacité d'ICANN aux yeux du monde.

Il paraîtrait également judicieux de permettre l'utilisation de remplaçants dans les EE. En permettant une participation de la sorte comme soutien pour les entretiens face à face et les téléconférences, et à plein temps pour les e-mails et interactions similaires, une meilleure continuité et représentation pourraient être assurés.

En ce qui concerne la composition relative, la proposition de la figure 5 (page 18) est un bon début, bien que comme noté précédemment, elle est un peu mince. Il y a une focalisation sur la participation gouvernementale dans l'Affirmation, et en conséquence, elle donne explicitement au président du GAC (ou un délégué) un siège dans chaque EE, et de plus donne un complet pouvoir au président du GAC en consultation avec ses membres sur la sélection des membres des EE.

La proposition est complètement silencieuse sur la place de président de l'EE, et en particulier si cette personne devrait être seulement là pour superviser les opérations (un président "administratif") ou si elle serait un membre actif et contribuant de l'équipe. La première peut être problématique si cette personne est la seule représentante d'un groupe en particulier au sein d'ICANN, et la deuxième peut l'être pour la gestion ordonnée de l'équipe et des discussions.

La proposition est également silencieuse quant au rôle du PDG ou du CEO dans l'EE. Il semble quelque peu inapproprié qu'ils soient des membres réguliers, étant donné que c'est *leur* opération que l'on évalue. De plus, ils sont tous deux dans une position de force pour diriger et tempérer l'évaluation ce qui serait totalement inapproprié. Une façon de régler ces deux problèmes serait que le PDG/CEO soit observateur participant dans l'EE, et joue un rôle administratif tout en étant capable d'apporter leur connaissance et discernement.

Sélection des membres des équipes d'évaluation

La proposition et l'appel à participants ignore tous deux le problème critique qu'est comment sont les AC/SOs supposés assurer leur représentation dans les EE. Une telle représentation est un aspect crucial des évaluations comme stipulé dans l'Affirmation. L'appel à participant souligne le problème:

- *Les personnes intéressées sont appelées à postuler auprès de leur Organisation de Soutien ou Comités Consultatifs en envoyant un CV court (maximum trois pages) et une lettre de motivation d'une page à l'adresse e-mail suivante: [rtcandidatures at icann.org](mailto:rtcandidatures@icann.org).*
- *Ceci est un appel à candidatures permanent; cependant, les candidatures pour la première évaluation (Responsabilité et Transparence) seront acceptées jusqu'au 17 février 2010 à minuit TUC.*
- *Les candidats pour cette évaluation seront informés du résultat de leur candidature avant (provisoirement) le 20 février 2010.*

Il n'est pas clair comment quelqu'un pourrait soumettre une candidature ***auprès de leur Organisation de Soutien ou Comités Consultatifs*** mais ***l'envoyer directement à une adresse e-mail centrale***. Le procédé ne fournit pas d'opportunité à un CC/OS d'approuver un candidat avant la soumission, et même s'il le pouvait, il n'y aurait aucun moyen d'effectuer évaluation comparative des candidats. De plus, la candidature ne donne pas d'indication explicite sur quel CC/OS la personne aspire à représenter

Sans tenir compte du "provisoire" dans la troisième partie, il faudrait un bon tour de magie pour fermer les candidatures le 17 février, les faire passer au CC/OS (peut-être en les distribuant seulement au CC/OS approprié en utilisant quelque algorithme inconnu), les faire évaluer et approuver par ces derniers, les refaire passer au conseil administratif et présidents du GAC pour la sélection finale, et annoncer les résultats le 20 février. Même si un week-end était ajouté à l'opération, il est difficile d'imaginer que les CC/OS puisse travailler avec leurs électeurs et agir dans le temps alloué.

En dépit de tout cela, et bien que l'ALAC souhaiterait identifier exactement qui est-ce qui les représente, il est probablement raisonnable qu'une petite sélection de candidats soit soutenus pour permettre à des caractéristiques variées (genre, région, compétence, etc...) d'être équilibrées par les sélectionneurs des EE.

Responsabilité et Transparence du Processus d'Evaluation de Responsabilité et Transparence

Etant donné la chronologie serrée, les qualités qui seront nécessaires dans les EEs, les très inégales relations de pouvoir parmi les membres de comités (c.f. tableau 4 de la page 16 de la proposition), le manque de clarté dans la méthodologie et le manque de personnel de soutien (autre que ceux

contrôlables par le PDG), il convient de se poser la question si les résultats de la première évaluation seront acceptables et acceptés par la communauté ou non. Il y a un fort pourcentage de chance pour que le procédé soit un fiasco.

Il est remarquable que malgré l'importante part jouée par "l'intérêt public", il ne soit défini nul part. Certaines anecdotes prouvent que cette expression veut dire des choses bien différentes pour certaines personnes et groupes au sein d'ICANN Comment l'EE va régler ce problème récurrent n'est pas très clair.

Bien qu'il soit mentionné qu'une partie du procédé d'évaluation sera retransmis en public, il n'y a pas d'instruction générale indiquant si la plupart des délibérations seront filmées ou en public, soit en temps réel, ou après les faits. Dans l'intérêt d'assurer un évaluation complètement honnête, l'ALAC soutient l'enregistrement des discussions, mais les rapports (compte-rendus mais généralement excluant les détails des conversations) doivent être disponible le plus tôt possible.

Enfin, un mécanisme uniforme de rapport sur la participation et performance des membres d'EE ajouterait de la crédibilité à ce procédé.

Langue

Ce document ne parle pas du sujet des langues à l'exception d'une vague allusion à la nécessité d'allouer un temps adéquat pour la traduction des documents. Au minimum, la proposition devrait stipuler que la langue des évaluations sera l'anglais, et qu'il sera demandé à tous les membres d'EE de pouvoir travailler en anglais (parlé et écrit). Tout autre placerait une charge excessive sur les épaules des autres membres de l'équipe.

Cependant, en tant que compagnie internationale aspirant à satisfaire les utilisateurs d'Internet du monde entier, des commentaires sur le fait que le procédé d'évaluation intégrera de multiple langues doit être inclus dans le document. Précisément, les problèmes de traduction de tous les documents relatifs au évaluations dans un temps opportun et l'acceptation des commentaires en plusieurs langues doivent être réglés. Aucune ne semble réglée dans la chronologie proposée

Des commentaires sur la façon dont ces évaluations (aussi bien que d'autres affaires d'ICANN) seront menées en différentes langues sur le long terme seraient encourageants.